



CC Médoc Coeur de Presqu'île (Siren : 200069995)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Pauillac
Arrondissement	Lesparre-Médoc
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	05/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Brice HENRY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	"Pradina"
Numéro et libellé dans la voie	rue des Gabarreys
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33250 PAUILLAC
Téléphone	05 56 41 66 60
Fax	
Courriel	i.thevenin@medoc-cpi.fr jc.daudou@medoc-cpi.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	30 383
-----------------------------	--------

Densité moyenne 60,03

Périmètre

Nombre total de communes membres : 18

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Bégadan (213300387)	923
33	Blaignan-Prignac (200083780)	475
33	Cissac-Médoc (213301252)	2 125
33	Civrac-en-Médoc (213301286)	684
33	Couquèques (213301344)	272
33	Gaillan-en-Médoc (213301773)	2 319
33	Lesparre-Médoc (213302409)	5 892
33	Ordonnac (213303092)	516
33	Pauillac (213303142)	4 962
33	Saint-Christoly-Médoc (213303837)	291
33	Saint-Estèphe (213303951)	1 676
33	Saint-Germain-d'Esteuil (213304124)	1 237
33	Saint-Julien-Beychevelle (213304231)	596
33	Saint-Laurent-Médoc (213304249)	4 645
33	Saint-Sauveur (213304710)	1 328
33	Saint-Seurin-de-Cadourne (213304769)	725
33	Saint-Yzans-de-Médoc (213304934)	428
33	Vertheuil (213305451)	1 289

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
AP 29/12/2018 12 items art L 211-7 CE 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; 3° L'approvisionnement en eau ; 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ; 5° La défense contre les inondations et contre la mer ; 6° La lutte contre la pollution ; 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ; 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ; 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ; 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; 12° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
Sanitaires et social

- Activités sanitaires

- *Gestion des chiens et chats errants par convention avec un organisme agréé. - Prise en charge des cotisations des communes concernées à la Société de Protection Animale (SPA).*

- Action sociale

* *Groupe de compétences facultatives : Jeunesse, Enfance, Petite Enfance : - La gestion administrative, financière et pédagogique des établissements accueillant les publics suivants : l'enfance (0/11 ans), la jeunesse (11/25 ans) - La gestion des activités périscolaires - Le projet éducatif communautaire définit les valeurs, les axes des projets et actions menés au sein des différentes structures - Les coordinations Enfance et Jeunesse assurent l'élaboration, la mise en place, le suivi et la gestion des dispositifs et contrats, et la mise en cohérence de la politique Enfance/Jeunesse en lien avec tous les partenaires. - L'organisation et le fonctionnement d'une crèche multi accueils, - L'organisation et le fonctionnement d'un relais assistantes maternelles, - AP 29/12/17: compétence facultative: hébergement d'urgence -création d'un plateau technique territorialisé (formation et emploi)*

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- *Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion*

Développement et aménagement économique

au titre de la compétence obligatoire : Développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire, en position de activités économiques et d'activités commerciales et touristiques.

Développement et aménagement social et culturel

- *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs*

Groupe de compétences optionnelles : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Activités péri-scolaires

Sur le périmètre de la CC du Centre Médoc : gestion des activités périscolaires.

- Activités culturelles ou socioculturelles

Au titre de la compétence facultative : Culture - La mise en place et le soutien à l'animation d'un réseau entre les bibliothèques du territoire; - La promotion de la lecture à travers la mise en oeuvre et l'animation d'un réseau des bibliothèques; - fonctionnement et l'entretien d'une bibliothèque sur la commune de Lesparre-Médoc, et de points relais - le fonctionnement et l'entretien d'une médiathèque ; - soutien logistique et/ou financier aux associations culturelles; - mise en valeur du patrimoine à travers la création de supports dédiés; - création et aménagement d'un pôle culturel et artistique; - La gestion et l'entretien de la Maison du Patrimoine de Saint-Germain d'Esteuil.

- Activités sportives

Compétences facultatives : Sports : - La mise en ?uvre d'actions ou d'animations, en lien avec les partenaires institutionnels telles que les Ecoles Multisports, Sport Vacances, Cap 33, TLMS ? - Le soutien logistique et/ou financier aux associations sportives de l'espace communautaire

Aménagement de l'espace

- *Schéma de cohérence territoriale (SCOT)*

- *Schéma de secteur*

- *Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)*

*Au titre du groupe de compétences obligatoires : Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : Est d'intérêt communautaire : * sur le périmètre de l'ancienne CC du Centre Médoc : - étude, création, entretien des Zones d'Aménagement Concertés (ZAC) - étude de faisabilité de projets éoliens sur le territoire intercommunal - réalisation et déôt de dossiers de zones de zones de développement éolien (ZDE) sur le territoire intercommunal. * Sur le périmètre de l'ancienne CC C?ur du Médoc : - La création, l'aménagement, la gestion et l'entretien de zones d'aménagement concerté de plus de 2 hectares en lien avec les compétences définies dans les statuts.*

- Constitution de réserves foncières <i>Au titre de la compétence facultative Aménagement du territoire (sur le périmètre de l'ancienne CC Coeur du Médoc) : - la constitution des réserves foncières en lien direct avec les compétences définies dans les présents statuts</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>Au titre de la compétence facultative Transports (sur le périmètre de l'ancienne CC Coeur du Médoc) : - L'organisation et la prise en charge financière des transports collectifs inhérents aux services et animations gérés directement par la CC</i>
- Etudes et programmation
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Groupe de compétences optionnelles Création, aménagement et entretien de la voirie (sur le périmètre de l'ancienne CC du Centre Médoc.</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme;</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social <i>Au titre du groupe de compétences optionnelles : Politique du logement et du cadre de vie. (cf. intérêt communautaire).</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Infrastructures
- Eclairage public <i>AP 29/12/17: Compétence facultative: - Maintenance et entretien des foyers lumineux communaux sur les communes d'ex-centre-Médoc</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Au titre de la compétence facultative Aménagement du territoire (sur le périmètre de l'ancienne CC Coeur du Médoc) : - Adhésion et participation à la démarche Pays Médoc et Parc Naturel Régional - Adhésion en lieu et place des communes au CAUE -</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
- NTIC (Internet, câble...) <i>Au titre des compétences facultatives : * Mise en place d'un système d'information géographique (sur le périmètre de l'ancienne CC du Centre Médoc) * Aménagement numérique du territoire > Sur le périmètre de l'ancienne CC du Centre Médoc : L'établissement d'infrastructures et de réseaux de télécommunications, ainsi que la promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la télécommunication. Par conséquent, la communauté de communes est compétente pour la mise en œuvre des actions contenues dans ces contrats s'ils concernent simultanément plusieurs communes membres de la communauté. > Sur le périmètre de l'ancienne CC Coeur du Médoc : L'établissement d'infrastructures et de réseaux de télécommunication numériques à haut débit, ainsi que la promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;</i>
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres <i>AP 29/12/17: - Capture et gardiennage des animaux errants - Video protection intercommunale et de son SCU (Centre de Supervision Urbain)</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

33	SM des bassins versants de la pointe Médoc (200079937)	SM fermé	32 820
33	SM des bassins versants Centre Médoc - Gargouilh (200043826)	SM fermé	26 535
33	SM pour l'élaboration, la gestion, la révision du SCOT en Médoc (200029510)	SM fermé	51 285
33	SI d'aménagement des eaux des bassins versants et des étangs du littoral girondin (253302806)	SM fermé	57 973
33	Syndicat médocain intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SMICOTOM) (253300701)	SM fermé	56 701
33	SM "Gironde Numérique" (200010049)	SM ouvert	802 542

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)